



Litige famille vol les biens

Par **Aurelie 532**, le **14/12/2015 à 18:10**

Bonjour je me nomme Aurelie mon père viens de décédé, je ne le voyait plus depuis plusieurs années et ne possède pas d'autre informations à son sujet que son acte de décès, et son numéro de sécurité sociale, car sa famille me fait barrage, ils on mis la main sur son appartement et l'on vidé et ne m'ont pas remis les clés non plus. Ou obtenir des informations comme son employeur?et comment faire valoir qu'il on volait ses biens ? Comment savoir quel notaire s'occupe de la succession ? Merci d'avance je suis désespéré de savoir qu'on le pille impunément.

Par **catou13**, le **14/12/2015 à 18:35**

Bonsoir,
Votre père laisse-t-il une épouse survivante et d'autres enfants ? Lorsque vous évoquez sa famille à qui faites vous référence ?
Si un Notaire avait été requis de régler sa succession, il vous aurait certainement déjà contactée. Donc je vous conseille de prendre rendez-vous sans tarder avec le Notaire de votre choix auquel vous remettrez l'acte de décès de votre père.

Par **Aurelie 532**, le **15/12/2015 à 20:27**

Merci pour votre réponse, non mon père n'avais pas d'épouse ni concubine, et je suis son seul enfant, je parle de sa mère et ses frères et soeurs.

Par **catou13**, le **15/12/2015 à 23:28**

Bonsoir Aurélie,
Je vous confirme que vous êtes seule héritière de votre père. Sa mère et ses frères et soeurs ne viennent pas à sa succession.
Néanmoins sachez que votre père pouvait disposer librement par Testament de la moitié de ses biens.